



Centre de Loisirs du Mas d'Agenais



Dossier d'inscription



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Remplir la fiche d'inscription au Centre de Loisirs (jointe au verso)
- Remplir le bulletin d'adhésion **au nom de l'enfant**
- attestation d'assurance
- dernier avis d'imposition
- photo d'identité
- Fournir le **Bon vacances MSA** ou Document **Aide aux vacances de la CAF** si bénéficiaire
- photocopie du carnet de santé à la page des vaccinations anti-tétaniques
- photocopie de la carte de groupe sanguin (si votre enfant en possède une)
- 5 timbres par famille
- Règlement de 12€00 correspondant à l'adhésion annuelle à l'Amicale Laïque de Tonneins et aux frais d'inscription et 8€50 à partir du 2^{ème} enfant.





DATE d'inscription:

ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :
Date et lieu de naissance :

Responsable légal (père, mère, tuteur)

Nom et prénom :
Adresse :
Commune :
Téléphone fixe et portables :
Téléphone travail :
Adresse email :

Allocataire CAF MSA Autre, N°allocataire.....

Autre parent (père, mère, ou le (la) conjoint(e))

Nom et prénom:
Adresse: Commune :
Téléphone fixe et portables :
Téléphone travail :

Personnes habilitées à récupérer l'enfant en dehors des parents

Nom, Prénom..... qualité..... n° de tél.....
Nom, Prénom..... qualité..... n° de tél.....

Informations médicales et d'assurance

Nom du médecin traitant : n° de tél.....
Problèmes de santé éventuels/Régime alimentaire :
Assurance qui couvre l'enfant : n° de police :
Personne à prévenir en cas d'accident : (nom, prénom, adresse, n° de téléphone) :
.....
.....

- J'autorise l'équipe d'animation à effectuer des photos et vidéos de mon enfant dans le cadre d'activités; ces prises de vue ne seront et ne pourront pas être utilisées à destination commerciale.

- J'autorise l'équipe à mettre les photos de mon enfant sur le site de l'Amicale (accès avec un code sécurisé)

- J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties gratuites organisées par le Centre de Loisirs et à être déplacé avec les véhicules de l'association.

- J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé de mon enfant. En cas d'urgence un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

- J'autorise mon enfant à quitter seul le centre de loisirs ?

- Mon enfant utilise le ramassage en bus ?

Renseignements confidentiels à usage exclusif de l'Amicale laïque de Tonneins destinés à être traités informatiquement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification

Fait à....., le.....
Signature des (du) parent(s).